

Paris, le 28 octobre 1924.

LE PRESIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES  
AFFAIRES ETRANGERES,

A MONSIEUR RYKOF, PRESIDENT DU CONSEIL DES  
COMMISSAIRES DU PEUPLE ET MONSIEUR TCHITCHERINE  
COMMISSAIRE DU PEUPLE AUX AFFAIRES ETRANGERES,  
MOSCOU.

Comme suite à la déclaration ministérielle du 17 juin  
1924 et à votre communication du 19 juillet dernier, le Gouver-  
nement de la République, fidèle à l'amitié qui unit le peuple  
russe et le peuple français, reconnaît de jure à dater de ce  
jour le Gouvernement de l'U.R.S.S. comme le Gouvernement des  
territoires de l'ancien Empire russe où son autorité est ac-  
ceptée par les habitants, et dans ces territoires, comme le  
successeur des précédents Gouvernements russes.

Il se tient prêt, en conséquence, à nouer dès maintenant  
des relations diplomatiques régulières avec le Gouvernement de  
l'Union par un envoi réciproque d'Ambassadeurs.

En vous notifiant cette reconnaissance, qui ne saurait  
porter atteinte à aucun des engagements pris et des traités  
signés par la France, le Gouvernement de la République veut  
croire à la possibilité entre nos deux pays d'un accord d'en-  
semble dont la reprise des relations diplomatiques est la pré-  
face. A cet égard, il entend réserver expressément les droits  
que les citoyens français tiennent des obligations contractées  
par la Russie ou ses ressortissants sous les régimes anté-  
rieurs, obligations dont le respect est garanti par les prin-  
cipes généraux du droit, qui restent pour nous la règle de la  
vie internationale. Les mêmes réserves s'appliquent aux res-

**Lettre du Président du conseil et ministre des Affaires étrangères, Edouard Herriot. 28 octobre 1924.**

« Le Gouvernement de la République, fidèle à l'amitié qui unit le peuple russe et le peuple français, reconnaît de jure à dater de ce jour le Gouvernement de l'URSS, comme le Gouvernement des territoires de l'ancien Empire russe [...] Il se tient prêt, en conséquence, à nouer dès maintenant des relations diplomatiques régulières avec le Gouvernement de l'Union par un envoi réciproque d'ambassadeurs. »